



Paris, le 27 mars 2019

## Communiqué de presse

### Poursuite du financement de 9 sociétés d'accélération du transfert de technologie



Sur proposition de Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, et Guillaume Boudy, secrétaire général pour l'Investissement, **le Premier ministre a décidé la poursuite du financement, à hauteur de 147,5 M€, des 9 sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) créées en 2012<sup>1</sup> dans le cadre des Programmes d'Investissements d'Avenir.**

Au terme d'une évaluation approfondie conduite au second semestre 2018 :

- les neuf SATT évaluées présentent un bilan et une dynamique de développement très encourageants ;
- les décisions de refinancement sont assorties de recommandations permettant aux SATT d'atteindre les résultats prévus dans leurs plans d'affaires projetés à l'horizon 2021 ;
- pour six d'entre elles, la décision de refinancement prévoit d'ores et déjà un engagement sur trois années supplémentaires : Aquitaine Science Transfert, AxLR, Conectus, Lutech, Sud-Est et Toulouse Tech Transfer ;
- pour les trois autres, compte tenu de résultats en retrait par rapport aux attentes et aux prévisions, l'engagement de l'Etat est acquis pour une période probatoire d'un an, avec des clauses conditionnant la poursuite ou l'arrêt du soutien sur une période triennale.

Les SATT vont pouvoir ainsi continuer d'accélérer le transfert de technologie depuis les laboratoires vers les entreprises afin de renforcer le potentiel d'innovation et la compétitivité de notre économie, et contribuer ainsi à construire la croissance et les emplois de demain.

---

<sup>1</sup> Aquitaine Science Transfert-AST (Bordeaux), AxLR (Montpellier), Conectus (Strasbourg), Ile-de-France Innov (Paris), Lutech (Paris), SATT-Nord (Lille), Ouest Valorisation (Rennes), SATT-Sud-Est (Marseille) et Toulouse Tech Transfer (TTT).

	Montant de la troisième tranche (M€)
SATT Aquitaine Science Transfert	14
SATT AxLR	22
SATT Conectus	11,5
SATT IdF Innov	20*
SATT Lutech	19
SATT Nord	18*
SATT Ouest Valorisation	20*
SATT Sud-Est	16
SATT Toulouse Tech Transfer	7
TOTAL	147,5

\* si validation de la période probatoire

L'évaluation des SATT créées en 2013-2014 sera engagée au second semestre 2019, leur financement par le PIA courant actuellement jusqu'en 2020.

#### **Les SATT en bref**

En vue de renforcer la mutualisation des moyens et des compétences en valorisation et d'accélérer le transfert de technologies, les SATT ont été mises en place dans le cadre du Fonds national de valorisation (FNV) du Programme d'Investissements d'avenir, avec un financement global de 823 M€ jusqu'en 2025.

Elles ont pour missions de :

- dynamiser la maturation des projets de recherche les plus prometteurs (preuves de concept, changements d'échelle, prototypage, analyses de la concurrence, notamment en matière de propriété intellectuelle) ;
- favoriser la création d'entreprises innovantes, notamment en « Deep Tech » ;
- professionnaliser la valorisation de la recherche publique et renforcer les compétences.

14 SATT ont été créées, entre 2012 et 2014, couvrant à ce jour l'ensemble du territoire national, à l'exception de l'Outre-mer et de la région Normandie, ce dernier territoire étant pourvu d'un service de valorisation mutualisé entre les établissements y opérant.

Après seulement six années de fonctionnement pour les plus anciennes d'entre elles, le bilan des SATT est très encourageant. Les SATT contribuent à la transformation de la valorisation des résultats de la recherche en France. Au 30 juin 2018 :

- 2 488 brevets prioritaires ont été déposés ;
- 757 licences d'exploitation ont été signées avec des entreprises ;
- 320 start-up ont été créées employant 1300 personnes dans des emplois hautement qualifiés.

Le financement des SATT, par tranche triennale, dépend d'une évaluation préalable et est systématiquement conditionné à l'atteinte d'objectifs traduits par des indicateurs d'activité et de performance. Chaque versement est décidé par le Premier ministre, sur avis du comité de pilotage de l'action FNV et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Frédérique Vidal 01 55 55 84 24  
 Cabinet de Bruno Le Maire 01 53 18 41 13  
 Secrétariat général pour l'investissement 01 42 75 64 58

[secretariat.communication@recherche.gouv.fr](mailto:secretariat.communication@recherche.gouv.fr)  
[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)  
[vincent.deshayes@pm.gouv.fr](mailto:vincent.deshayes@pm.gouv.fr)